

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

fraude fiscale Question écrite n° 91895

## Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'éventuel projet consistant à rémunérer les personnes fournissant des informations sur les fraudeurs fiscaux. Ce dispositif de délation, qui avait été suspendu il y a dix ans, précise en outre comment devraient être rétribuées les personnes fournissant des informations débouchant sur des redressements fiscaux. Certains s'inquiètent de cette mesure. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre afin que ce dispositif, s'il était mis en œuvre, ne s'assimile pas à une incitation à la haine fiscale

## Données clés

Auteur: M. Jean Lassalle

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (4e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91895 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé: Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 décembre 2015, page 81

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)